



CRC HAUTS-DE-FRANCE
GREFFE
COURRIER ARRIVE LE :
18/12/2018 N°1615

Maubeuge,
Le 13 décembre 2018

Cabinet du Maire
Dossier suivi par Valentin MATON
03.27.53.43.51.
valentin.maton@ville-maubeuge.fr

Arnaud DECAGNY

Maire de Maubeuge

Vice-président du Département du Nord

Vice-président de la Communauté
d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

M. Frédéric ADVIELLE
Président de la Chambre régionale des
comptes des Hauts-de-France
Hôtel Dubois de Fossez
14 rue du Marché au Filé
62012 ARRAS CEDEX

Monsieur le Président,

Par la présente, conformément aux dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, je vous prie de bien vouloir trouver la réponse écrite aux observations définitives comprises dans le rapport de la Chambre envoyé le 15 novembre 2018.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Arnaud DECAGNY

Toute correspondance
est à adresser à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place du Docteur Pierre-Forest
BP 80269
59607 Maubeuge Cedex
Tél. 03 27 53 75 75
Fax 03 27 53 75 00

Maubeuge, le 13 décembre 2018.

**Réponse écrite aux observations comprises dans le rapport définitif de la Chambre
Contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Maubeuge pour les exercices 2013
jusqu'à ce jour.**

I. Un contexte difficile lors de la prise de mandat, en 2014.

A. L'héritage financier du précédent mandat à assumer et des méthodes à changer.

Dès l'élection de 2014, la municipalité actuelle a fait appel à un cabinet d'experts comptables indépendant (Calia Conseil) pour faire une analyse financière transparente. En effet, elle a été communiquée à l'ensemble des élus de la ville et à tous les Maubeugeois, avec une présentation publique et la mise à disposition des documents. En septembre 2014, l'audit finalisé a dressé un constat alarmant sur l'état des finances municipales : des dépenses de fonctionnement élevées, une chute des recettes fiscales, des projets non financés et une dette conséquente.

Au cours du second semestre 2014, d'autres dettes à honorer, non inscrites et non provisionnées dans les différents budgets établis par l'équipe municipale précédente ont été révélées pour un total de plus de 15 000 000 €. Il s'agit de sous-évaluation des frais de personnel dans le budget établi en 2013 (comme relevé par la chambre : « +4 % [...] à hauteur de 0.9 M € »), de travaux de voirie achevés entre 2011 et 2014 mais non payés, d'avenants de chantiers, du non versement du forfait obligatoire bénéficiant à l'enseignement au sein des écoles privées, de montages financiers extrêmement coûteux (Bail Emphytéotique Administratif), d'une facture de 5 millions € non payée pour l'ANRU Epinette (40% du coût du chantier) et d'engagements financiers pour l'extension du zoo à hauteur de 102 millions d'€ (engagement de 48 millions € dans sa première phase obligatoire et part à charge obligatoire ville de 30% due à la loi MAPTAM et confirmée par NOTRE, soit plus de 14.4 millions €). S'ajoutant à cela des chantiers lancés dans la précipitation avant les élections municipales de 2014, avec des plans de financement hasardeux, avec peu ou pas de subventions, et des montages discutables sur le plan technique.

Ces derniers éléments reflètent un manque de sincérité budgétaire et de transparence qui a compliqué notre travail comptable. Nous avons néanmoins pris le problème à bras le corps pour assainir les comptes de la ville de Maubeuge.

Premièrement, en vertu du principe de continuité de l'action publique et pour honorer les factures auprès des entreprises privées et des structures publiques (Agglomération), la municipalité a dû solder ces dépenses du mandat précédent. Elles ont donc logiquement pesé sur les finances municipales et les ont contraintes.

Deuxièmement, la municipalité a revu techniquement les dossiers avec les architectes et reconstruit leur montage financier. Pour être vertueux sur ce dernier point, la recherche et l'obtention de subventions nous a permis d'alléger le poids pesant sur les finances de la ville. Depuis 2014, la municipalité suit cette logique vertueuse : les chantiers ne démarrent pas avant que des subventions (de l'Etat, de la Région, du Département, etc...) ne soient obtenues. Pour exemple, le chantier de restauration de la salle Sthrau n'a été lancé qu'après avoir validé les accords de subventions (78% du coût global du chantier).

B. Des dotations en baisse depuis 2014.

La situation financière de la ville de Maubeuge était préoccupante avec un ratio d'endettement au nombre d'habitants supérieur au double de la moyenne nationale et un manque d'équilibre budgétaire pour compenser les pertes de dotations. La situation financière héritée par l'Agglomération (CAMVS) a conduit, dès 2014, à la perte sèche des 1 300 000 € de la Dotation de Solidarité Communautaire. Ce sont aussi 250 000€ qui ont été perdus pour la sécurisation de nos routes, au titre des amendes de police. Les recettes issues de ces dernières sont aujourd'hui versées à l'Agglomération. Au total, ce sont près de 2 600 000 € qui n'ont pu être perçus par la ville. Pourtant inscrites dans le dernier budget établi par la précédente majorité municipale, ces recettes n'ont donc jamais été réelles.

II. Une hausse des charges que la municipalité a dû assumer sans augmenter les impôts.

A. Un patrimoine municipal qui ne présente plus de risque financier.

Avant 2014, la ville de Maubeuge supportait seule les risques de sinistre car aucune assurance n'était souscrite pour les bâtiments de la ville. Vu l'absence de provision relative aux difficultés financières, nous avons souscrit des polices d'assurance adéquates sécurisant le patrimoine municipal et les risques financiers relatifs à d'éventuels sinistres (incendies, dégâts des eaux, tempêtes, dommages aux biens). Ce degré de sécurité supplémentaire nous permet donc de limiter considérablement les risques dus à des événements subis.

B. Un regain d'attractivité nécessaire et l'engagement « Zéro augmentation des taux d'impositions communaux ».

Bien que la commune soit identifiée parmi celles les plus en difficulté sur le territoire national, les efforts raisonnables et importants en matière d'investissements sont indispensables pour soutenir le regain d'attractivité de Maubeuge.

Une hausse des recettes par l'augmentation des taux d'impositions municipaux, n'est pas envisageable au regard de la fragilité du territoire. Pour Maubeuge, couplées aux augmentations des autres taux d'imposition, ces mesures seraient contreproductives pour attirer de nouveaux foyers et toucheraient durement les habitants. Par le passé, les Maubeugeois n'ont que trop souffert des hausses d'impôts et ont fui Maubeuge. C'est pour cela que la municipalité s'est engagée à ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.

Pour rendre Maubeuge plus attractive, offrir une meilleure qualité de vie et de logement, la municipalité travaille aussi à la construction de près de 700 nouveaux logements d'ici à 2020. Parallèlement, la ville travaille avec ses partenaires pour réhabiliter les logements existants en centre-ville (Joyeuse 1, 2 et 3) et poursuit la transformation des quartiers à travers les opérations de Rénovation Urbaine dans les trois quartiers d'intérêt national (Présidents-Pont de Pierre-Ecrivains, Sous-le-Bois et les Provinces-Françaises). Plus de logements et d'habitants, permet mécaniquement à la ville de percevoir davantage de ressources fiscales (sans augmenter les impôts) et d'augmenter la dotation globale de fonctionnement de l'Etat.

III. La nouvelle gestion du personnel municipal : entre maîtrise et modernisation.

A. Une masse salariale stable.

En ce qui concerne la maîtrise des dépenses de personnel. La masse salariale est stabilisée pour les années 2015, 2016 et 2017. La commune connaissait, à la prise de mandat en 2014, un fort taux d'heures supplémentaires coûteux. Des heures non formalisées et non maîtrisées. Face à ce manque d'anticipation, nous avons renforcé l'encadrement dès 2014 et offert de meilleures conditions de travail au personnel municipal (aménagement d'une cafétéria, transfert du centre technique municipal de locaux vétustes à de nouveaux locaux adaptés, création du centre de police municipale, dotations en tenues de travail adaptées, etc...). En parallèle, nous avons pris des mesures pour maîtriser efficacement la masse salariale, notamment en ne remplaçant pas systématiquement les départs en retraite des agents. En 2018, le coût de la masse salariale nette cumulée est inférieur à celle de 2017, pour une économie de 1 062 362 €. Elle est également inférieure au réalisé des années 2014 à 2016.

B. La réorganisation des services et des processus.

Les services municipaux ont été réorganisés par pôle de compétences. Une modernisation des procédures a été mise en œuvre par l'utilisation de nouveaux logiciels (ARPEGE), la dématérialisation des procédures, ainsi que par le déploiement de l'Espace Citoyen. L'accès à cet espace en ligne permet aux habitants de faire et de suivre leurs demandes administratives à partir d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'un poste disponible en mairie annexe. Nous avons aussi adopté, en comité technique, un règlement intérieur du personnel qui demeurait inexistant, ainsi que le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP qui permet de récompenser les agents municipaux les plus méritants.

Les efforts de la municipalité pour maîtriser les dépenses de personnel ont néanmoins été bouleversés par une décision émanant de l'Etat : la fin des contrats aidés. 107 personnes qui se levaient chaque matin pour aller travailler ont été touchées par cette décision, provoquant autant de drames humains. Elles garantissaient la propreté et le fonctionnement quotidien de nos salles des fêtes, complexes sportifs, crèches, cimetières, écoles, de la restauration scolaire, médiathèque, du conservatoire, zoo et des autres bâtiments municipaux. Elles amélioraient aussi le cadre de vie des Maubeugeois avec l'entretien des espaces verts, le fleurissement, le nettoyage de nos rues et l'entretien de l'espace public.

Le non renouvellement des personnes en contrats aidés a été un coup dur pour la collectivité. Par sa brutalité, cette décision n'a permis aucune anticipation, nous obligeant à faire des économies non prévues sur les services rendus à la population. Depuis, nous avons lancé un plan de réorganisation et de modernisation des services municipaux. Du matériel moderne, est acquis depuis 2018, pour se donner les moyens de faire mieux avec moins en termes d'entretien des espaces publics et de propreté.

IV. L'action nécessaire de la municipalité pour assainir les finances municipales et envisager l'avenir plus sereinement.

A. Pourquoi il fallait renégocier la dette.

On constate, en 2014, un capital de la dette s'élevant à 71.4 millions € alourdi de 5.6 millions € par la signature, lors du mandat précédent, d'un Bail Emphytéotique Administratif, soit un montant global réel de 76.6 millions €. Comme la Chambre le souligne, ce dernier bail aurait « dû être comptabilisé dès 2013 ». Or il n'apparaissait pas dans la dette.

Cette dette était composée en majorité d'emprunts toxiques, à hauteur de 54.68%. La commune en 2012, malgré les avertissements, les consignes du Ministère de l'Intérieur et l'explosion de la crise financière de 2008, continuait à souscrire ces emprunts risqués. Maubeuge a d'ailleurs été citée dans le magazine Challenge du 27 avril 2015, comme faisant partie « des 275 collectivités les plus shootées aux prêts toxiques », « ces prêts qualifiés de 3E et 2B sont considérés comme une bombe à retardement ».

Nous avons donc dû agir pour que la ville sorte des emprunts à risque et pour permettre la sécurisation de la dette communale. Nous avons mené une action forte et courageuse, afin d'assainir la dette, éviter les dérapages des frais financiers tout en renouant des relations saines et de confiance avec l'ensemble des partenaires bancaires.

B. Renégocier pour aboutir à une dette sécurisée.

En 2014, nous avons hérité de 54.68% de dette communale constituée d'emprunts toxiques ou dangereux. Leur remboursement et leur taux n'étaient pas régulés mais liés à l'évolution des marchés financiers. Les taux pouvant varier du jour au lendemain, ils représentaient un risque majeur pour la ville puisque nous n'avions pas de visibilité.

En 2015, l'équipe municipale a décidé de sécuriser son encours de dette par des taux fixes au vu de la faiblesse des taux d'intérêts et sous l'impulsion de l'aide gouvernementale pour la renégociation des emprunts toxiques.

En février 2018, l'héritage est soldé et les résultats sont là : 97% de la dette de la ville est sécurisée (comme la Chambre le souligne « l'encours est sécurisé à près de 97%, classé « A1 », ce qui constituait le principal objectif des refinancements »). Le budget municipal, géré de manière rigoureuse, permet enfin d'établir des projections budgétaires fiables pour engager les projets et les investissements nécessaires pour développer Maubeuge, sans craindre de mauvaises surprises.

C. L'arrêt de l'extension du zoo, un choix responsable.

Comme la chambre régionale des comptes le mentionne, en 2013 la majorité municipale précédente s'est engagée dans cette opération surdimensionnée, pas en accord avec les ressources de la commune et avec un plan de financements hypothétique, à hauteur de 102 millions € (engagement de 48 millions € dans sa première phase obligatoire et part à charge obligatoire ville de 30% due à la loi MAPTAM et confirmée par la loi NOTRE, soit plus de 14.4 millions €). L'extension aurait eu des conséquences financières désastreuses. Aucune subvention n'étant actée, excepté 3 million € provenant du Département du Nord. Et même si, dans le meilleur des cas, l'ensemble des subventions était réunies, la ville aurait obligatoirement dû assumer financièrement sa part légale à hauteur de 30% du coût global de l'extension (soit plus de 30 millions €).

Le coût de fonctionnement aurait aussi été une véritable « bombe » à retardement, en 2014 le déficit annuel du zoo était de près de 800 000 €. L'extension du zoo aurait, mécaniquement, fait augmenter de manière conséquente ce déficit.

De plus, l'extension du zoo aurait eu une emprise importante sur les remparts Vauban et le centre-ville, arrivant en pied d'immeuble sur plusieurs sites.

Conformément à nos engagements de 2014, nous avons pris la décision de stopper l'extension du zoo. Une décision motivée par le risque évident de mise en péril des finances municipales, associé à l'emprise démesurée sur le centre-ville de Maubeuge.

Pour mémoire, un marché de conception/réalisation a été signé en 2013 pour la tranche ferme et conditionnelle 1. Les études ont donc démarré suite à un OS de début septembre 2013. En avril 2014, nous avons demandé la fourniture des dossiers pour procéder à l'arrêt du projet pour motif d'intérêt général. Nous avons connu des difficultés pour obtenir des informations fiables. Suite à l'arrêt de l'extension, le groupe Eiffage réclamait à la ville le paiement d'études et d'indemnités pour un montant de 13.7 millions €. Face à l'impossibilité de connaître de manière exhaustive le juste prix à payer, nous avons décidé de faire appel à une expertise judiciaire précontentieuse auprès du Tribunal Administratif. Plus de 8000 pièces ont été analysées, sur 3 années de procédure, pour aboutir à un protocole transactionnel d'un montant de 8.4 millions € pour solder définitivement ce dossier.

Depuis 2014 et chaque année, nous avons donc sagement inscrit au budget les sommes pour l'arrêt de l'extension du zoo. Un mal nécessaire pour tourner la page de ce projet pharaonique. Ces millions consacrés pour plusieurs années à l'extension du zoo, aurait eu un poids conséquent pour le contribuable maubeugeois.

Le zoo municipal est aujourd'hui plus attractif que jamais, avec un record de fréquentation en 2017 (186 269 visiteurs). Il est aussi moins coûteux, avec des mesures économes son déficit annuel est passé de près de 800 000€ en 2014, a été réduit à 640 000€ en 2017.

Aux projets pharaoniques, nous préférons l'action en faveur de la vie de tous les jours des Maubeugeois. Améliorer le quotidien, c'est rénover au fur et à mesure, les écoles, les salles de sports, rendre le service public plus accessible et plus proche, développer une offre qualitative de logement ou favoriser le développement culturel de notre ville.

Conclusion : un héritage financier en grande partie soldé, permettant d'enclencher, dès 2018, le processus de désendettement.

Sans l'indemnité du zoo (1.7 millions € payés en 2017), le Compte Administratif aurait fait apparaître une capacité d'autofinancement positive de 700 000 €.

Depuis le budget municipal de 2018, nous avons soldé les projets et l'engagement de l'équipe municipale est de limiter l'endettement. Permettant le début d'un processus de désendettement, répété chaque année (2019,...).

Dès 2018, la capacité d'autofinancement nette de la ville deviendra positive et 1 million € de dette sera remboursé. Le Budget 2019 suivra la même logique.

Comme énoncé précédemment, nos actions comme la baisse de la masse salariale, la maîtrise des coûts de fonctionnement, la baisse de 1 million € d'endettement par an, la création de nouveaux logements en attirant de nouveaux contribuables sans augmenter les impôts, etc... permettront de nous engager vers un rétablissement vertueux des comptes publics.